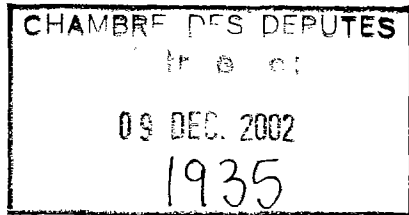


Question parlementaire N° 1935 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

Monsieur Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 09 décembre 2002

Monsieur le Président,


Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture.

Au même titre que la bibliothèque nationale, les bibliothèques publiques, communales et régionales jouent un rôle important dans la promotion de la lecture.

J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre dans quelle mesure ces bibliothèques peuvent compter dans le cadre de la politique culturelle décentralisée sur le soutien du Ministère de la Culture tant en ce qui concerne les investissements dans l'infrastructure qu'en ce qui concerne les frais d'animation et de gestion.

Quelles sont les bibliothèques qui fonctionnent actuellement et quels sont le cas échéant les projets qui bénéficieront du soutien du Ministère de la Culture ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Mars Di Bartolomeo
Député